

**Zeitschrift:** Zeitschrift für schweizerische Kirchengeschichte = Revue d'histoire ecclésiastique suisse

**Herausgeber:** Vereinigung für Schweizerische Kirchengeschichte

**Band:** 43 (1949)

**Artikel:** Saint François de Sales et le Valais

**Autor:** Donnet, André / Ghika, Grégoire

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-127404>

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 12.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Saint François de Sales et le Valais

Par André DONNET et Grégoire GHIKA

Dans ses *Aperçus historiques sur la Réforme protestante dans les anciens diocèses de Genève et de Sion*<sup>1</sup>, l'abbé J.-E. Delaloye consacre aux relations de saint François de Sales et du Valais une note qui ne mérite guère créance. L'auteur n'indique pas ses sources ; un grand nombre de ses affirmations ne résistent pas à l'examen et se trouvent en contradiction avec des faits prouvés par des documents bien connus. En outre, il semble n'avoir pas utilisé l'édition des *Œuvres complètes* de saint François de Sales publiée à Annecy à partir de 1892, et qui était alors pratiquement achevée avec le 26<sup>e</sup> volume, paru en 1932.

C'est pourquoi nous avons jugé opportun de reprendre cette question et de l'étudier à nouveau. Nous nous sommes fondés principalement sur la *Correspondance*, qui comprend onze volumes (t. 11 à 21), de l'édition d'Annecy, car nos dépôts d'archives ne possèdent que de rares documents qui concernent saint François de Sales. Nous avons tenté de situer dans leurs conjonctures historiques toute une série de petits faits, dont il n'est pas toujours aisé de rétablir la chronologie.

Ce sont, dans une première partie, le passage du Grand St-Bernard, en automne 1596, les relations du saint avec Antoine Quartéry, de St-Maurice, son différend avec l'Hospice du Mont-Joux à propos de la cure des Allinges, ses relations avec Pierre de Grilly, Abbé de St-Maurice, et surtout avec Adrien II de Riedmatten, évêque de Sion. Dans une seconde partie, nous avons retracé l'histoire du sacre de Hildebrand Jost, auquel saint François prit part en 1614 en qualité de co-consécrateur, et examiné les événements politiques du Valais qui ont suscité des commentaires de la part de l'Evêque de Genève ; enfin, nous avons précisé les circonstances qui l'ont déterminé, après une conversation avec un gentilhomme sédunois, à rédiger un « curieux mémoire » secret, contenant un projet pacifique de conversion des hérétiques et de leur réunion à l'Eglise.

<sup>1</sup> St-Maurice 1936, pp. 342-344.

On pourra sans doute encore compléter et corriger notre exposé, en particulier à propos des missions des Pères capucins. Mais nous croyons du moins être parvenus à fixer dans leurs grandes lignes les principaux faits et leurs circonstances.

## I

L'on sait comment, pendant les guerres de Bourgogne, la victoire de la Planta (13 novembre 1475) et la campagne qui suivit (1475-1476) valurent aux VII dizains du Valais tout le territoire en aval de Sion, de la Morge de Conthey jusqu'à Massongex. Cette région devint pays sujet sous le nom de gouvernement de St-Maurice.

Soixante ans plus tard, en 1536, s'associant à la conquête des Bernois, les Valaisans poursuivirent leur avance et s'emparèrent du Chablais oriental, en aval de Massongex jusqu'à la Dranse à l'est de Thonon ; ce nouveau territoire fut placé sous l'autorité de trois gouverneurs établis à Monthey, à Evian et à St-Jean d'Aulps.

Le Valais put opérer cette annexion sans violer le traité d'alliance conclu le 1<sup>er</sup> mai 1528 avec le duc de Savoie, Charles III<sup>1</sup>, car les sujets de ce dernier, craignant l'avance des Bernois, avaient « imploré » le secours des Valaisans qui s'étaient engagés à restituer le territoire occupé définitivement. Bientôt, en effet, le traité de Thonon du 4 mars 1569 ramena la frontière du Valais à la Morge de St-Gingolph, où elle est restée depuis<sup>2</sup>.

Dès lors, les rapports du Valais et de la Savoie devinrent excellents. Neuf ans après, à l'avènement de Charles-Emmanuel, quand les troupes françaises, en 1589, envahirent la Savoie sous le commandement de Nicolas Harley de Sancy, les Valaisans réoccupèrent temporairement Aulps et Abondance dans la seule intention de protéger les terres du duc<sup>3</sup>. Celui-ci les en récompensa, en renouvelant son alliance avec eux, en 1590, et en confirmant les avantages conférés à Thonon en 1569. D'autre part, Charles-Emmanuel obtint la translation dans ses Etats de la moitié du corps de saint Maurice ; Grenat assure que le duc présenta cette requête dans la crainte que les hérétiques, dont

<sup>1</sup> P.-A. GRENAT, *Histoire moderne du Valais de 1536 à 1815*, Genève 1904, p. 5.

<sup>2</sup> M. POSSA, *Die Reformation im Wallis bis zum Tode Bischof Johann Jordans 1565*, dans *Blätter aus der Walliser Geschichte* (cité BWG), t. 9, pp. 150 et suiv. — GRENAT, *op. cit.*, p. 75.

<sup>3</sup> GRENAT, *op. cit.*, p. 97.

le nombre allait croissant dans la vallée du Rhône, ne portassent atteinte aux reliques de la légion thébéenne<sup>1</sup>.

Il faut noter, en effet, que les campagnes militaires, en particulier celles de 1536 organisées en commun avec l'une des plus puissantes villes évangéliques suisses, avaient favorisé les progrès de la Réforme en Valais, surtout dans les milieux où se recrutait l'élite de la nation. Dans une lettre à Henri Bullinger du 12 juillet 1538, Thomas Platter constate que, si le peuple ne veut pas entendre parler du luthéranisme, la classe dirigeante, celle des « patriotes », compte des adhérents au nouvel « Evangile » et que l'évêque lui-même n'y serait point hostile<sup>2</sup>. Cette situation, qui devait se prolonger plus d'un siècle, allait causer les plus vives inquiétudes parmi les cantons catholiques, fidèles alliés de la Savoie. Si, extérieurement du moins, les « patriotes » professaient la religion catholique, ils entendaient aussi la « protéger » à leur manière. C'est ainsi que, dans les nouvelles conquêtes du Chablais, les gouverneurs recurent l'ordre d'enjoindre aux curés de résider dans leurs paroisses, de prêcher l'Evangile et de réciter les prières en langue vulgaire. Mais on ignore s'ils prêtèrent la main à l'exécution de ces ordonnances. Il faut ajouter toutefois que, dans les régions limitrophes, les Valaisans prirent la défense de la religion catholique chaque fois qu'un conflit surgit avec Berne à ce sujet<sup>3</sup>. D'autre part, les « patriotes » entendaient également protéger leur territoire contre toute ingérence de Rome et de l'étranger : ils se réservaient jalousement la nomination des évêques et des Abbés. L'élection de l'Abbé d'Aulps, en 1553, est typique à cet égard<sup>4</sup>.

Mais dans le Chablais occidental qu'ils avaient conquis en 1536, les Bernois avaient introduit la Réforme, qui y poussa de solides racines. La reconquête politique fut rapide : le duc Emmanuel-Philibert eut tôt fait de reprendre aux Bernois, en 1564, les bailliages que son père avait perdus. Mais la Contre-Réforme fut lente à se mettre en branle et ne progressa que péniblement. Le duc se contenta, au point de vue religieux, de demander au pape Grégoire XIII de reconstituer l'ordre militaire de St-Maurice et de le réunir à l'ordre hospitalier de St-Lazare ; les chevaliers devaient recevoir pour vivre les biens et les bénéfices ecclésiastiques que les Bernois n'avaient pas aliénés, à la condition toutefois que, le culte catholique une fois restauré, une partie

<sup>1</sup> GRENAT, *op. cit.*, p. 99. En 1597, le duc recommande au Valais l'Hospice du Grand St-Bernard, *ibid.*, p. 104.

<sup>2</sup> POSSA, *op. cit.*, p. 41.

<sup>3</sup> *Ibid.*, pp. 45 et suiv.

<sup>4</sup> *Ibid.*, p. 134.

de leurs revenus servirait à l'entretien du clergé des paroisses. Les choses en demeurèrent là jusqu'en 1589. Quand le traité de Nyon eut rétabli dans le Chablais la liberté du culte catholique, les Bernois s'excusèrent, prétendant que les principaux du peuple n'agrémentaient pas ces articles. Néanmoins, le duc Charles-Emmanuel chargea Claude de Granier, évêque de Genève, de réinstaller le clergé dans les cures<sup>1</sup>.

Le jeune prévôt, François de Sales, d'ordre de son évêque, se mit immédiatement à l'œuvre. Il trouva des collaborateurs zélés parmi les Pères capucins, en particulier chez le P. Chérubin de Maurienne qu'il avait déjà rencontré auparavant<sup>2</sup>. Introduits en Savoie dès 1575 par Emmanuel-Philibert, les Capucins avaient été également désignés par Charles-Emmanuel pour travailler à la conversion des « Savoyards fourvoyés dans les erreurs de Calvin ».

L'entreprise exigea du temps et des peines. C'est alors que saint François de Sales, incidemment, entra pour la première fois en contact avec le Valais, et cela dans les circonstances suivantes.

Le duc, qui devait assurer au saint des prédicateurs et des subsides, était alors tout à ses pensées de guerre. Deux ans après le début de la mission, il ignorait encore les difficultés que le prévôt rencontrait dans son apostolat, ou bien il était mal renseigné. C'est pourquoi il manda à Turin le missionnaire dans le but de conférer avec lui sur les affaires du Chablais.

Ainsi, dans la première quinzaine d'octobre 1596, saint François quitte Thonon et se met en route par le Grand St-Bernard.

Parmi les lettres de cette époque qui ont été conservées et qui ont été publiées dans l'édition des *Œuvres complètes* d'Annecy, aucune ne relate les circonstances de ce voyage qui, si l'on en croit le serviteur du saint, témoin oculaire, ne fut pas sans péripéties.

En effet, sur les bords du Léman, c'était encore l'automne, mais dans les régions de hautes montagnes qu'il fallait traverser pour atteindre la plaine du Piémont, l'hiver était déjà apparu. « D'aucuns de ses amis, rapporte Georges Rolland, son domestique, représentèrent au Seigneur prévôt qu'en beaucoup d'endroits les hérétiques le menaçaient de quelque mauvaise rencontre ; qu'en outre, la saison était très rigou-

<sup>1</sup> F. TROCHU, *Saint François de Sales, évêque et prince de Genève...*, Lyon-Paris, 2 vol., 1941-1942, t. 1, pp. 299 et suiv.

<sup>2</sup> JEAN DE COGNIN, *Les Capucins en Savoie*, Chambéry 1934, pp. 10 et suiv. — CHARLES DE GENÈVE, *Histoire abrégée des missions des Pères Capucins de Savoie* (1657), trad. par le P. Fidèle de Talissieu, Chambéry 1867, p. 18.

reuse ; qu'il y avait péril à passer la montagne du Grand St-Bernard toute chargée de neige, en laquelle plusieurs personnes se perdaient. Tout cela ne le put empêcher de suivre son dessein<sup>1</sup>. » Parti à cheval avec Rolland, il prit le chemin des Alpes Pennines pour « abréger son voyage ».

Son neveu et successeur, Charles-Auguste de Sales a aussi raconté le passage, qu'il situe par erreur à la fin de novembre :

« C'était sur la fin du mois de novembre, et une bise très froide rendait l'hiver presque insupportable : néanmoins, il ne laissa pas de se mettre en chemin par les Alpes Pennines. Etant arrivé en ce lieu où saint Bernard de Menthon fonda autrefois un monastère ou hôpital (les anciens l'appelaient Mont-Joux, c'est-à-dire la montagne de Jupiter), il se vit environné d'une tempête si extraordinaire (car la rage des vents portait les neiges de ça et de là, et comblait tous les chemins) que ne sachant où il allait, il fut saisi d'une grande appréhension, et mourait de froid. A la fin il arriva au monastère, plus semblable à une statue qu'à un homme vivant ; et son cheval avait aussi peine de le porter. Les religieux n'oublièrent point de service à lui rendre et tâchèrent de le retenir jusques à ce que la furie des éléments fût apaisée, et racontaient que les jours passés on avait trouvé par les chemins des hommes roides morts tous gelés ; ce qui étonnait grandement le sieur Rolland, qui le suivait, et qui en vérité eût étonné tout autre ; mais lui, tout embrasé du zèle qu'il avait pour le salut des âmes, dit qu'il fallait passer outre et s'abandonner à la Providence divine<sup>2</sup> ».

Les deux voyageurs atteignirent sans accident la vallée d'Aoste, puis Turin.

\* \* \*

Dès octobre 1597, saint François est relayé à Thonon par le Père Chérubin de Maurienne. Celui-ci, type des prédicateurs populaires de la fin du XVI<sup>e</sup> siècle, emploie dans son apostolat des méthodes qui nous choquent en comparaison de celles de saint François de Sales, toutes de charité chrétienne et dénuées de tout esprit combattif. Sous l'impulsion du P. Chérubin, le mouvement des conversions dans le

<sup>1</sup> TROCHU, *op. cit.*, t. 1, p. 432.

<sup>2</sup> CH.-AUG. DE SALES, *Histoire du bienheureux François de Sales*, Paris, Vivès 1857, 2 vol., t. 1, p. 139. Rolland rapporte encore : « Il y eut tourment, et le vent portait la neige avec une extrême froidure... Sans l'assistance des religieux qui sont là pour le sauvetage des passants, il eût été impossible d'en sortir. » (Cité par Trochu, *op. cit.*, t. 1, pp. 432-433). — Voir aussi E.-P. DUC, *La Maison du Grand St-Bernard et ses très révérends prévôts*, Aoste 1898, pp. 106-107.

Chablais s'accélère. En septembre 1598 s'ouvrent les Quarante-Heures de Thonon ; outre les catholiques du Chablais, des délégations arrivent de toutes les régions voisines, du Valais, de la Bresse, des Dombes, du Bugey, de la Bourgogne et même de la vallée d'Aoste<sup>1</sup>.

C'est à cette même époque que le pape Clément VIII avait mandé au P. Chérubin de vouer aussi tous ses efforts à la conversion du Valais<sup>2</sup>. Berne, alliée des Dizains, était devenue le protagoniste de la Réforme dans le pays, où elle trouvait un terrain tout préparé. L'épiscopat de Hildebrand de Riedmatten (1556-1604) était marqué par un grave fléchissement de la discipline ecclésiastique : âgé et faible, Hildebrand pratiquait en outre un népotisme fâcheux. Les décrets du Concile de Trente rencontraient en Valais une opposition déclarée.

Dès qu'il avait eu connaissance des progrès de la Réforme, le pape Grégoire XIII y avait envoyé un légat : mais Bonhomini n'avait pas été reçu. Clément VIII (1592-1605) revint à la charge ; il fit appel au Nonce de Turin, à l'Evêque de Genève et au P. Chérubin de Maurienne, capucin. Il voulait à tout prix endiguer le mouvement et l'empêcher de déborder sur l'Italie<sup>3</sup>.

En prenant congé du P. Chérubin, à l'un de ses voyages à Rome, le Pape lui avait dit : « Aussitôt qu'avec l'aide de Dieu vous aurez fondé la Sainte-Maison de Thonon, employez tous vos soins, tous vos efforts à secourir, autant que vous le pouvez, les habitants du Valais dont la foi court un danger imminent. Vous ferez une œuvre tout à fait utile au Saint-Siège et que nous désirons ardemment<sup>4</sup>. »

Thonon, où résidait le P. Chérubin, était de fait un centre merveilleux de rayonnement, et la fondation de la Sainte-Maison, dont les constitutions seront publiées à la fin de l'an 1603, allait encore y contribuer. La Sainte-Maison devait comprendre un séminaire, dont le but était « d'instruire des enfants aux choses ecclésiastiques, afin de pourvoir ledit état, les états de Son Altesse et circonvoisins de bons pasteurs pour les âmes... ; y sont admis les pauvres enfants doués de capacité et d'habileté d'esprit, renvoyant les rudes et grossiers

<sup>1</sup> TROCHU, *op. cit.*, t. 1, p. 557. — CH.-AUG. DE SALES, *op. cit.*, t. 1, p. 203.

<sup>2</sup> GRENAT, *op. cit.*, p. 135. — J. DE COGNIN, *op. cit.*, pp. 20 et suiv. — CHARLES DE GENÈVE, *op. cit.*, pp. 116 et suiv.

<sup>3</sup> P. SULPICE CRETZAZ, *Les Capucins en Valais*, 2<sup>e</sup> éd., St-Maurice 1939, pp. 15-16. — CHARLES DE GENÈVE, *op. cit.*, pp. 116 et suiv.

<sup>4</sup> TRUCHET, *Le Père Chérubin de Maurienne*, Chambéry 1880, p. 177. — GRENAT, *op. cit.*, p. 135. — J. DE COGNIN, *op. cit.*, p. 20.

à l'auberge des arts... On tâchera d'admettre aussi quelques enfants du Valais<sup>1</sup> ».

Saint François de Sales n'aurait pas été étranger à l'introduction des Capucins en Valais ; il serait intervenu auprès d'Adrien de Riedmatten, alors Grand-Doyen de la Cathédrale et Abbé de St-Maurice<sup>2</sup>.

Mais l'homme qui joua réellement le rôle d'intermédiaire entre saint François de Sales et le P. Chérubin d'une part, et les Valaisans de l'autre, fut sans doute Antoine Quartéry (1576-1641), de St-Maurice. Ce Quartéry avait fait ses études chez les Jésuites à Fribourg : à la mort de son père (1594), il est nommé capitaine-banneret de sa ville natale ; puis au cours de diverses campagnes militaires (1596-1599), il visite successivement l'Allemagne, l'Italie et même l'Archipel, alors qu'il était en service sur la flotte du Grand-Duc de Toscane, et rentre en 1600 à St-Maurice, dont il devient châtelain. De 1600 à 1619, il servit le duc de Savoie, en particulier dans la guerre du Montferrat<sup>3</sup>.

Il semble bien que c'est à l'occasion des Jubilés de Thonon, où un certain nombre de Valaisans se rendirent pour gagner des indulgences et où ils firent un récit des événements religieux qui se passaient chez eux, qu'Antoine Quartéry entra en relations avec le saint et avec le P. Chérubin.

Celui-ci désirait mettre à exécution les intentions du Souverain Pontife et envoyer quelques-uns de ses confrères en attendant de pouvoir s'y rendre lui-même. Il entretenait une correspondance secrète avec le capitaine Quartéry et lui déléguait le P. Augustin d'Asti pour convenir d'un plan. Il n'était pas facile de pénétrer en Valais : les Réformés y avaient à tel point décrié les Capucins que le peuple menaçait de les tuer s'ils osaient y aller prêcher<sup>4</sup>.

<sup>1</sup> TRUCHET, *op. cit.*, p. 299.

<sup>2</sup> C'est du moins ce qu'affirme le P. S. CRETTEZ, *op. cit.*, pp. 16-17, suivi par TAMINI ET DELÈZE, *Nouvel Essai de Vallesia christiana*, St-Maurice 1940, p. 354. Mais le P. Crettaz ne cite pas les sources sur lesquelles il se fonde. GRENAT (*op. cit.*, p. 137) est beaucoup moins catégorique ; il montre que les cantons catholiques durent vaincre les hésitations de l'Abbé pour amener les Capucins à Sion et les lui recommander. Les Capucins sont d'abord descendus chez Quartéry ; s'ils avaient eu, en 1602, une recommandation de saint François pour Adrien II, ils n'auraient pas manqué d'en faire état.

<sup>3</sup> B. RAMEAU, *Notice biographique sur noble Antoine Quartéry, capitaine et chevalier apostolique (1576-1641)*, Fribourg 1880, p. 17. (Extrait de la *Revue de la Suisse catholique*.) — S. FRANCOIS DE SALES, *Œuvres complètes*, Annecy, t. 20, 1918, p. 42, note 1.

<sup>4</sup> TRUCHET, *op. cit.*, pp. 224 et suiv. — Voir aussi le P. CHARLES DE GENÈVE, *op. cit.*, pp. 118-119 : Le P. Chérubin cherchait à entrer en Valais, il correspondait

On ne connaît qu'une lettre adressée par saint François de Sales à Antoine Quartéry, du 21 avril 1621. Mais leurs relations ont dû pour le moins débuter à l'une des grandes manifestations religieuses de Thonon, Quarante-Heures ou Jubilés : quand il écrit à Hildebrand Jost pour le féliciter de son élection, saint François de Sales mentionne en effet qu'il lui a déjà fait exprimer ses vœux par des amis communs « entre lesquels le noble seigneur Quartéry tient un des premiers rangs depuis longtemps <sup>1</sup> ». Dans la lettre du 21 avril 1621, l'évêque de Genève insiste encore une fois sur l'ancienneté de leurs relations : « . . . y ayant si long tems que vous m'aymes et que j'ay esté obligé a vous honnorer pour la pieté et la probité, jointes au zèle et a la prudence dont Dieu vous a doüé, me resouvenant fort bien de ce que vous aves fait pour le service de l'Eglise et le bien de vostre païs en toutes les occurences <sup>2</sup>. »

C'est à peu près tout ce que l'on sait jusqu'à l'affaire de la coadjutorerie. En 1619, en effet, le chanoine Jean-François de Sales avait été emmené à Turin, à la cour, par M<sup>me</sup> Christine de France, qui venait d'épouser le prince de Piémont, afin d'y exercer, à la place de son frère l'évêque de Genève, l'office de grand aumônier. Bientôt la princesse voulut que son premier aumônier fut évêque ; elle souhaitait que tout fût « fait vitement ». Mais Rome ne voulant reconnaître au duc de Savoie que le droit de présentation et non celui de nomination, des difficultés retardèrent quelque peu la conclusion de l'affaire <sup>3</sup>. Jean-François ne sera sacré coadjuteur de Genève, avec le titre d'évêque de Chalcédoine, que le 17 janvier 1621 <sup>4</sup>. Mais auparavant, pendant l'introduction de la cause, saint François de Sales, dans l'impossibilité

avec Quartéry qui avait parlé avec les Pères au Jubilé de Thonon ; Quartéry reçut la visite du P. Augustin d'Asti : d'où établissement des Pères à St-Gingolph. Notons qu'en 1606 « pour donner la preuve d'un sincère et complet retour à l'Eglise romaine », les sept dizains du Valais déléguèrent auprès du Saint-Siège le capitaine Antoine Quartéry. Celui-ci exposa au Saint-Père « les circonstances qui avaient fait du premier Jubilé de Thonon le point de départ de l'évangélisation du pays, ce qui décida le Pape à concéder le second Jubilé de Thonon » déjà sollicité par le P. Chérubin. Si, au premier, les Valaisans ne s'étaient rendus qu'en petit nombre et plutôt par curiosité, il en fut tout autrement en 1607 : « Des troupes nombreuses de pèlerins accoururent, non seulement de St-Maurice, mais encore de Sion et du Haut-Valais, et édifièrent constamment par la vicacité de leur foi et leur profond recueillement pendant les cérémonies auxquelles elles prirent part. » (TRUCHET, *op. cit.*, p. 286 ; CRETTAZ, *op. cit.*, p. 84.)

<sup>1</sup> *Oeuvres complètes*, t. 16, 1910, p. 160.

<sup>2</sup> *Ibid.*, t. 20, p. 43.

<sup>3</sup> TROCHU, *op. cit.*, t. 2, p. 655.

<sup>4</sup> *Ibid.*, t. 2, p. 665.

de se rendre lui-même à Rome, envoyait à son frère, le 16 février 1620, une procuration par laquelle il nommait, pour le représenter, trois témoins, parmi lesquels Antoine Quartéry, qui se trouvait alors à Rome<sup>1</sup>.

Quelques semaines après que l'évêque de Chalcédoine l'eût rejoint à Annecy pour le seconder, saint François de Sales écrivit à Antoine Quartéry la lettre déjà citée, qui est pieusement conservée par M<sup>lle</sup> Jeanne de Cocatrix, à St-Maurice. Il saisit l'occasion du voyage des deux Pères capucins qui se rendent en Valais pour remercier le capitaine de ses bons offices : « Je me sens obligé de vous remercier du favorable tesmoignage que vous rendites à Romme pour mon frère Monsieur l'Evesque de Calcédoine, qui est a present mon coadjuteur, lequel, s'il estait ici presentement, vous eut aussi escrit luy-mesme. » Après avoir rappelé leur ancienne amitié et les services que Quartéry a rendus à la cause de la religion, le saint poursuit : « . . . Et de mon costé, pour contribuer ce que je puis a vostre recompense pour tant de bonnes œuvres ausquelles vous aves ci devant cooperé, je prie Dieu qu'il vous face la grace de continuer de plus en plus, croissant incessamment en vertu et en devotion, affin qu'apres une longue et utile vie temporelle, vous soyes treuvé en l'estat de perseverance pour passer a l'eternelle ».

Il recommande enfin à son zèle l'établissement des Pères capucins à Sion « ou, comme vous sçaves, ajoute-t-il, ilz rendront mille sortes de bons et fideles services spirituelz à tout ce païs-la et beaucoup plus qu'ilz ne pourroyent faire en aucune contree de la patrie ; et croy que mesme cela serait proffitable au service temporel de Messieurs du païs, pour plusieurs dignes considerations que l'estat des affaires du monde me suggere<sup>2</sup>. »

Les apôtres du Chablais rencontraient sans cesse des difficultés au cours de leur mission : les chevaliers des SS. Maurice et Lazare, peu soucieux de rendre à l'évêque du diocèse, pour l'entretien des curés, les revenus ecclésiastiques qui leur avaient été provisoirement cédés, mettaient tout en œuvre pour entraver l'exécution du bref du Souverain Pontife ; ils parvinrent même à décider le Sénat aussi bien que la Chambre des Comptes à refuser de l'entériner<sup>3</sup>.

<sup>1</sup> *Œuvres complètes*, t. 19, 1914, p. 136.

<sup>2</sup> *Ibid.*, t. 20, pp. 42-44. — En même temps que cette lettre à Quartéry, les Pères en apportaient une autre (dont on n'a retrouvé nulle part la trace), adressée à l'Évêque de Sion, au sujet de l'établissement des Capucins dans sa ville épiscopale. (*Ibid.*, p. 44, note 1.)

<sup>3</sup> GONTHIER, *L'archevêque de Gribaldi et sa parenté*, dans *Œuvres historiques*, t. 3, Thonon 1903, p. 376.

En 1599, saint François de Sales rentra à Annecy chercher, pour le conduire à Thonon où l'attendait l'évêque Granier, un délégué du Saint-Siège, Vespasien Gribaldi, ancien archevêque de Vienne en Dauphiné, qui avait mission d'enquêter sur l'état du catholicisme à Ternier et dans le Chablais. Gribaldi, toutefois, n'avait pas mandat pour trancher la querelle du prévôt et des chevaliers des SS. Maurice et Lazare<sup>1</sup>. Sa mission achevée, l'archevêque, que nous rentrons encore plus tard, repassa bientôt les Alpes, mais avec l'intention de revenir en Savoie<sup>2</sup>.

L'année suivante, en 1600, il songea en effet à s'établir à St-Gingolph, sur la rive droite de la Morge. Cela ne lui réussit pas. Le prévôt de Genève écrit le 26 août à Riccardi, nonce à Turin : « Monseigneur de Vienne s'était retiré en un lieu de ce diocèse qui appartient, quant à la juridiction temporelle, partie à la Savoie et partie aux Valaisans ; mais ceux-ci lui ont fait intimer l'ordre de se retirer, sous peine de confiscation des biens qu'il possède sur leur territoire...<sup>3</sup> » Il faut situer cet épisode au cours de la guerre que se livrèrent Charles-Emmanuel et Henri IV, et où le Valais, sollicité de toutes parts, eut peine à maintenir sa neutralité<sup>4</sup>. A ce moment-là, Nicolas Kalbermatter dut occuper le poste de St-Gingolph<sup>5</sup> et c'est probablement lui qui intima à Gribaldi l'ordre de ne pas s'établir dans cette localité<sup>6</sup>.

Les PP. Chérubin, Augustin d'Asti et Sébastien de Maurienne furent plus heureux en choisissant St-Gingolph<sup>7</sup> comme point de départ de leur mission en Valais<sup>8</sup>. Grâce à l'appui du gouverneur de Monthey, Antoine Langmatter, à Antoine Quartéry, au gouverneur

<sup>1</sup> TROCHU, *op. cit.*, t. 1, p. 613.

<sup>2</sup> GONTHIER, *op. cit.*, t. 3, p. 376.

<sup>3</sup> *Œuvres complètes*, t. 12, 1902, p. 51.

<sup>4</sup> GRENAT, *op. cit.*, p. 110.

<sup>5</sup> *Recès des diètes valaisannes*, trad. manuscrite (aux Archives cantonales, à Sion) par A. DE COURTEN, vol. III, pp. 23 et 32. (Cité : de Courten.)

<sup>6</sup> Gribaldi se fixa donc à Thonon d'abord, puis deux ans plus tard à Evian. C'est là qu'il mourut en 1623, ayant entretenu des relations d'amitié avec saint François de Sales qu'il consacre en 1602, et exerçant sa générosité autour de lui à tel point que la ville et la communauté d'Evian, en témoignage de reconnaissance, lui offrirent en 1607 un titre de bourgeoisie. (GONTHIER, *op. cit.*, t. 3, pp. 377 et suiv.)

<sup>7</sup> En juillet ou en août 1602, selon GRÜTER, *Der Anteil der kathol. und protest. Orte der Eidgenossenschaft an den religiösen und politischen Kämpfen im Wallis (1600-1613)*, Stans 1899, p. 62.

<sup>8</sup> J. DE COGNIN, *op. cit.*, p. 22 ; GRENAT, *op. cit.*, p. 136 ; CHARLES DE GENÈVE, *op. cit.*, p. 119.

de St-Maurice, Sébastien Zuber, aux députés des cantons catholiques venus en Valais pour le renouvellement de l'alliance, et à l'Abbé de St-Maurice, Adrien de Riedmatten, ils purent parvenir jusqu'à Sion, où, malgré les intrigues de Berne et des partisans de la Réforme, ils obtinrent l'appui de l'évêque Hildebrand de Riedmatten<sup>1</sup>.

Il ne nous appartient pas de retracer ici les étapes de la mission des Capucins en Valais et de leurs établissements. Notons toutefois qu'une circonstance politique accrut le crédit de ces prédicateurs auprès de l'élite du pays et permit au catholicisme de remporter à la longue une victoire décisive : en avril 1603, Nicolas Kalbermatter avait reçu la délicate mission de décliner la demande de troupes présentée conformément aux alliances par le duc de Savoie<sup>2</sup>. Kalbermatter échoua, mais le duc, à la demande expresse des PP. capucins, renonça à toutes ses prétentions contre les dizains. Les « patriotes » s'en montrèrent reconnaissants en octroyant aux Capucins la liberté de prêcher ; la diète valaisanne condamna l'hérésie peu après<sup>3</sup>.

\* \* \*

C'est à cette époque que se situe le début d'un long procès entre saint François de Sales et le prévôt du Grand St-Bernard, qui ne se terminera qu'en 1618, par une transaction.

Le nombre croissant des conversions avait amené le prévôt de Genève à repourvoir peu à peu, au fur et à mesure des besoins, les cures du Chablais. On sait que les chevaliers des SS. Maurice et Lazare lui suscitaient des difficultés ; mais ils n'étaient pas les seuls à le faire. De Sales, saint François écrit au nonce, le 28 juin 1601, une lettre où il laisse entrevoir toute son amertume de constater le mauvais vouloir de ceux qui devraient coopérer à sa tâche : « ... Quant au moyen de doter les églises (du Chablais), la difficulté est très grande pour les mêmes raisons qui ont existé jusqu'ici : c'est-à-dire tous cherchent leurs intérêts (*omnes quaerunt quae sua sunt*) jusqu'à M. le Prévôt du Grand St-Bernard qui, sous certaines prétentions de nominations qu'il avait avant l'invasion de l'hérésie, traverse cette œuvre partout où il peut, et lui, qui n'a jamais paru au temps du labeur, veut mainte-

<sup>1</sup> Le 23 avril 1603, selon J. DE COGNIN, *op. cit.*, p. 23 ; en 1602, selon GRENAT, *op. cit.*, pp. 143 et suiv.

<sup>2</sup> DE COURTEM, vol. III, p. 130. — Voir aussi CHARLES DE GENÈVE, *op. cit.*, pp. 150 et suiv.

<sup>3</sup> GRENAT, *op. cit.*, pp. 116 et suiv. et pp. 148 et suiv.

nant s'emparer des bénéfices ; de sorte que craintes au dehors, combats au dedans (*foris timores, intus pugnae*)<sup>1.</sup> »

En effet, depuis les débuts de la mission du Chablais, le prévôt du Grand St-Bernard, André de Tillier, avait nommé, le 21 octobre 1597, en qualité de curé des Allinges, Nicolas Perret, un de ses religieux. Il faisait ainsi valoir ses droits sur cette cure dont il s'était complètement désintéressé quand les revenus en avaient été saisis par les Bernois, ou attribués aux chevaliers des SS. Maurice et Lazare. Claude de Granier, évêque de Genève, ne l'avait pas entendu de cette oreille ; il ne tint nul compte de cette nomination ; bien plus, il institua (7 juin 1601) curé de la paroisse « un fort honnête prestre », qui était Pierre Mogenier (ou Mojonier), natif de Sixt<sup>2.</sup>

Le prévôt du Grand St-Bernard ne se tint pas pour battu. A peine saint François de Sales avait-il succédé à Claude de Granier sur le siège épiscopal de Genève (1602), que Tillier l'assigna par-devant l'archevêque de Tarentaise, Jean-François Berliet, en même temps que le malheureux curé Mogenier, leur occasionnant à tous deux de « la despense fort hors de propos ».

Le saint, qui était docteur en droit, défendit âprement les intérêts de son diocèse et persévéra dans son attitude.

En 1604, il reçoit du duc Charles-Emmanuel une lettre par laquelle, écrit-il, son Altesse « me commande que je ne poursuive plus le procès qui est entre Monsieur de Montjoux d'une part, et le curé des Allinges et moi, de l'autre ».

Le saint rétorque alors au duc, le 31 octobre 1604, qu'il a répondu à l'archevêque et qu'il est toujours prêt à lui répondre. « Néanmoins, poursuit-il, le sieur Praevost de Montjou m'envoye une lettre de Vostre Altesse qui me deffend de l'attaquer en proces. Monseigneur, il a tort, et c'est a moy de supplier tres humblement Vostre Altesse de luy commander de ne point troubler l'establissement des curés de Chablaix, qui a tant couté de peynes et de soin au zèle de Vostre Altesse ; il a des-ja esté condamné devant les officiers de Vostre Altesse ; il a neanmoins recouru a Sa Sainteté, laquelle a député Monsieur de Tharentayse, devant lequel il me fait appeler, et ou, j'espere, son tort sera

<sup>1</sup> *Œuvres complètes*, t. 12, pp. 63-64. — Nous ne donnons ici que le point de vue de saint François de Sales. Il y aurait encore lieu d'étudier cette question à l'aide des documents conservés aux archives de l'Hospice du Grand St-Bernard. Nous y avons renoncé pour ne pas étendre outre mesure l'exposé de ce différend.

<sup>2</sup> Voir aussi CH.-AUG. DE SALES, *op. cit.*, t. 1, p. 154.

reconnu, sil ne cesse de nous travailler... Il s'agit non de mes actions, mais de celles de feu Monsieur mon praedecesseur, que Vostre Altesse a tous-jours jugé fort homme de bien ; je suis defendeur et en possession, et mon adversaire en cette cause a esté tous-jours condamné jusques à présent... »

Le même jour, saint François de Sales prie le secrétaire d'Etat de Roncas de le « prendre en protection » ; il ajoute : « Je m'asseure, que sur ces fondemens Son Altesse aura agreables mes procedures et n'approuvera pas celles de mon adversaire, lequel ayant de gayeté de cœur, ce semble, choysi le parti de l'assaillant et l'exerçant de tout son pouvoir, ne doit pas ni ne peut, sans avoir tort de moy, me faire prohiber celuy du defendant... <sup>1</sup> »

En 1608, André de Tillier interjeta appel contre la sentence de Claude de Granier, qui annulait l'élection de Nicolas Perret, nommé curé des Allinges par le prévôt. L'archevêque de Tarentaise, juge de l'affaire, donna raison aux chanoines du Grand St-Bernard. Mais cette sentence ne fut pas acceptée par l'officialité diocésaine. D'où, en 1611, un nouveau débat qui eut lieu devant le Sénat de Savoie.

On ne s'achemina vers un arrangement à l'amiable que sous le prévôt Roland Viot, comme en témoigne une lettre que le saint lui adresse d'Annecy, le 23 juillet 1616 : « Encor qu'en l'assemblée que nous avons tenue maintenant, le different que nous avons n'ayt pas esté du tout terminé, si est ce toutefois que l'accommodelement en a esté tellement acheminé, qu'il sera aysé, au premier rencontre, de le parachever... <sup>2</sup> »

Saint François de Sales rédigea enfin, le 29 mai 1618, un projet de transaction qui abandonnait au prévôt de Mont-Joux la nomination au vicariat perpétuel de la paroisse des Allinges, réservant toutefois l'examen et l'institution du candidat par l'évêque de Genève :

« Je soubsigné, pour eviter tout proces, ay proposé, par maniere d'expedient amiable, a monsieur le Prevost de Monjoug :

« Qu'en reservant au sieur Curé ou vicaire perpetuel des Alinges, sur les biens ecclesiastiques qu'il possede en la paroisse desditz Alinges, la portion congrue de mesme valeur qu'on l'a determinée pour les autres sieurs Curés du balliage de Thonon, tout le reste desditz biens fut affecté a la mense de la praepositione dudit Montjoug ; sauf que s'il se trouve que ledit sieur Curé ayt fait reparations utiles pour ladite

<sup>1</sup> *Oeuvres complètes*, t. 12, pp. 376-379.

<sup>2</sup> *Ibid.*, t. 17, 1911, pp. 265-266.

cure et eglise des Alinges, qui surpassent les revenuz qu'il a perceuz en ce benefice, ses autres legitimes charges supportées, on y aura esgard pour l'en recompenser a ditte d'experts.

« Et pour le regard de l'institution de ladite cure ou vicariat perpetuel, qu'elle demeurera a l'Evesque, comme respectivement la nomination appartiendra audit seigneur Praevost ; a la charge toutefois qu'elle se fera au concours, selon l'ordre sur ce establi par le sacré Concile de Trente <sup>1</sup>... »

Ce différend de près de vingt ans, qui opposa l'un à l'autre le prévôt et l'évêque de Genève, n'empêcha pas ce dernier de rédiger, entre 1617 et 1620, des lettres de recommandation en faveur d'un quêteur de l'Hospice du Grand St-Bernard.

Cette pieuse maison a été fondée pour accueillir les pèlerins et tous les autres voyageurs qui, passant les Alpes, sont exposés à toutes sortes de dangers, « à cause des furieuses tempêtes de neige et de la violence incroyable du froid qui règnent sur ces sommets ». Or, cette institution ne peut remplir sa mission qu'avec le secours des aumônes des fidèles. C'est pourquoi le prévôt a déjà envoyé par le passé, dans presque tout le monde chrétien, quelques-uns de ses chanoines pour recueillir des dons et des offrandes, qu'ils rapportent ensuite pour pourvoir à l'entretien de la maison. « Il est digne et convenable, en effet, dit saint François de Sales, que ceux qui procurent de quoi manger, boire et se loger aux voyageurs du monde entier qui se présentent, et qui les secourent de toute manière, soient à leur tour aidés par les personnes pieuses du monde entier. <sup>2</sup> »

\* \* \*

L'épiscopat d'Adrien II de Riedmatten (1604-1613) marque, en Valais, le point de départ de la Contre-Réforme, dont les principaux facteurs sont le succès de la prédication des Pères capucins, les décisions de la diète de Viège, en 1604, qui mit les hérétiques hors la loi, enfin l'introduction des Jésuites en 1606 <sup>3</sup>. Certes, la réaction catholique s'était déjà fait sentir sous son prédécesseur, Hildebrand de Riedmatten : à Viège, en 1592, l'hérésie avait encouru une première condamnation de la part de la majorité de la diète <sup>4</sup> ; mais le mérite de l'impulsion

<sup>1</sup> *Œuvres complètes*, t. 24, 1929, p. 117.

<sup>2</sup> *Ibid.*, pp. 197-198.

<sup>3</sup> GRENAT, *op. cit.*, pp. 150 et suiv. — GRÜTER, *op. cit.*, pp. 148 et suiv.

<sup>4</sup> BLÖSCH, *Das Ende der Reformation im Wallis...* dans *Theolog. Zeitschrift aus der Schweiz...*, Zurich 1888, pp. 14 et 18.

appartenait certainement au neveu du prélat, Adrien de Riedmatten, pour lors Abbé de St-Maurice, et qui se signala en réformant son couvent<sup>1</sup>.

Adrien de Riedmatten, élu évêque de Sion en diète de décembre 1604, résigna immédiatement ses fonctions d'Abbé de St-Maurice. La diète désigna pour lui succéder Pierre de Grilly, présenté avec deux autres candidats par les religieux de St-Maurice. Mais comme Adrien n'avait dû sa dignité d'Abbé, en 1587, qu'à la puissance de sa famille et à la protection de l'Etat qui tenait l'abbaye en tutelle, il n'avait jamais été comme tel confirmé ni bénii. Il est donc tout naturel que Rome, qui ne tenait pas à entériner de telles entorses à la coutume, procédât dès lors prudemment avant de confirmer le nouvel élu. C'est la raison pour laquelle Grilly ne reçut ses bulles que le 1<sup>er</sup> juin 1608<sup>2</sup>. Nous ne disposons que de peu de renseignements sur les relations de saint François de Sales avec Pierre de Grilly ; on sait seulement que ce dernier bénéficia de la protection du saint, qui s'employa, en février 1607, à faire hâter auprès du Souverain Pontife l'expédition de ses bulles<sup>3</sup>. Il ne faut pas s'étonner si, dans les relations de saint François de Sales, on ne trouve que de rares maillons d'une chaîne qui a été certainement plus étendue ; en effet, dans les *Œuvres complètes*, la correspondance remplit bien onze volumes grand in-8<sup>o</sup>, parus de 1900 à 1923, qui représentent un total de 2100 lettres ; mais les éditeurs estiment qu'on ne possède là qu'une « très minime partie — la dixième — de ce qu'il a écrit<sup>4</sup> ».

La Contre-Réforme fut sérieusement freinée sous Adrien II : le clergé valaisan semble n'avoir guère soutenu son chef. De plus, les centres protestants de Sion et de Loèche firent jouer l'influence de Berne et de la France<sup>5</sup>, et la victoire d'Henri IV sur le duc de Savoie, Charles-Emmanuel, leur donna un regain de courage.

Cependant, après l'assassinat du roi Henri, en 1610, le duc, qui n'avait plus rien à craindre du côté de la France, put entreprendre de nouvelles campagnes. Antoine Quartéry obtint pour lui 1200 hommes du Valais, sous la conduite de Nicolas Kalbermatter. Il obtint encore

<sup>1</sup> GRÜTER, *op. cit.*, pp. 51 et suiv.

<sup>2</sup> L. DUPONT LACHENAL, *Catalogue des Abbés de St-Maurice*, dans *Echos de St-Maurice*, 1932, pp. 258-259. — GRENAT, *op. cit.*, p. 157.

<sup>3</sup> *Œuvres complètes*, t. 13, 1904, pp. 269-271.

<sup>4</sup> *Ibid.*, t. 21, 1923, *Introduction*, p. V, et p. 197.

<sup>5</sup> GRÜTER, *op. cit.*, pp. 109, 154 et suiv., 163, etc.

plus tard de nouvelles levées de troupes, que Charles-Emmanuel utilisa dans la guerre du Montferrat<sup>1</sup>. Le parti catholique releva la tête en Valais : on condamna au bannissement (1611) un hérétique notoire, Jacob Guntern, secrétaire de la diète<sup>2</sup>.

La Contre-Réforme fut en outre gênée par les luttes que les Valaisans entreprirent pour abolir le pouvoir temporel de leurs évêques ; ces luttes préludèrent sous Adrien II de Riedmatten, en 1609<sup>3</sup>, et se poursuivirent sous son successeur Hildebrand Jost<sup>4</sup>. On sait que les « patriotes » cherchaient à maintenir sous leur souveraineté aussi bien l'évêché de Sion, dont ils prétendaient nommer librement les princes-évêques, que l'abbaye de St-Maurice et le couvent du St-Bernard. C'est au nom de ce principe qu'ils s'opposèrent, durant toute la première moitié du XVII<sup>e</sup> siècle, à l'application, en Valais, des décrets du Concile de Trente<sup>5</sup>.

Si aucun témoignage ne nous permet de préciser en toute sécurité l'attitude d'Adrien II au moment de l'arrivée des Capucins en Valais (voir ci-dessus, p. 49, n. 2), ni le début de ses relations avec saint François de Sales, on sait du moins que les deux évêques voisins ne tardèrent pas à se manifester mutuellement de l'estime.

Ils faillirent d'ailleurs se rencontrer en 1606, alors que tous deux procédaient à la visite de leur diocèse. Saint François de Sales, en effet, « détenu, comme il l'avoue lui-même, par un monde de cuisantes affaires », n'avait pu se mettre en route les premières années de son épiscopat. C'est à l'automne de 1605 seulement qu'il commence ses visites qui vont s'étendre, à intervalles plus ou moins réguliers, sur trois années successives<sup>6</sup>. En 1606, il parcourt « les parages d'Albens et de Rumilly, la vallée des Bauges, le Haut-Faucigny jusqu'aux abords du Mont-Blanc, puis le Gavot et le Chablais ; en tout, cent quatre-vingt cinq paroisses visitées sans arrêt du 17 juin au 21 octobre<sup>7</sup> ». Dans le Gavot (ou Chablais oriental), saint François se trouve le dimanche 10 septembre à Evian ; le mercredi suivant, il visite les

<sup>1</sup> GRENAT, *op. cit.*, pp. 172-176.

<sup>2</sup> *Ibid.*, pp. 153 et suiv.

<sup>3</sup> G. GHİKA, *La fin de l'Etat corporatif et l'établissement de la souveraineté des dizains au XVII<sup>e</sup> siècle*, Sion 1947, pp. 99 et suiv.

<sup>4</sup> G. GHİKA, *Luttes politiques pour la conquête du pouvoir temporel sous l'épiscopat de Hildebrand Jost (1613-1634)*, dans *Vallesia*, t. 2, 1947, pp. 71 et suiv.

<sup>5</sup> G. GHİKA, *La fin de l'Etat corporatif...*, pp. 240.

<sup>6</sup> TROCHU, *op. cit.*, t. 2, pp. 196-197.

<sup>7</sup> *Ibid.*, t. 2, p. 203.

églises de Novel et de St-Gingolph ; dans cette dernière, il fait deux tonsurés<sup>1</sup>.

Par une curieuse coïncidence, alors que saint François de Sales était déjà retourné sur ses pas, s'arrêtant à Abondance (19 septembre), à Annemasse (25 septembre), à Bonneville (1<sup>er</sup> octobre), pour se trouver enfin, le lundi 9 octobre, à Amancy, près de La Roche<sup>2</sup>, ce même jour, c'était au tour du nouvel évêque de Sion, Adrien II de Riedmatten, qui venait d'entreprendre l'inspection de son diocèse, de s'arrêter à St-Gingolph. Il ne s'y rendait pas pour procéder à la visite, puisqu'il n'avait aucune juridiction spirituelle sur cette paroisse, mais « pour recevoir un hommage destiné à rappeler l'ancienne juridiction des évêques ses prédécesseurs ». Grenat, qui nous rapporte cette « visite », croit, sur la foi d'Anne-Joseph de Rivaz, trouver l'origine de cet usage dans le fait que « l'église de St-Gingolph paraît avoir été plus anciennement sur la rive droite du torrent de la Morge ».

Quoi qu'il en soit, accompagné de Pierre de Grilly, Abbé de Saint-Maurice, du chanoine de Sion Jacques Schmideiden, son chancelier, du grand-bailli Jean Inalbon et de plusieurs autres personnages, l'évêque s'avança jusqu'au milieu du pont établi sur la Morge. C'est alors, rapporte Grenat, que « ... l'honorable et pieux Bernard Comba, plébain et curé de l'église paroissiale de St-Gingolph dont la juridiction s'étend sur les deux rives du torrent, mais qui est elle-même bâtie sur le diocèse de Genève, arriva en soutane, et revêtu du surplis, pour rendre hommage à l'évêque de Sion. Cet usage, observé par ses prédécesseurs, existait depuis environ trois cents ans, comme l'attestent des actes authentiques. Arrivé devant l'évêque, qui s'était arrêté au milieu du pont, il lui offrit un calice en argent plein de vin, selon la coutume ancienne, protestant pour la juridiction et tous les autres droits que pouvait avoir son propre évêque. Le prélat but une gorgée en acceptant l'hommage du calice, dont il fit ensuite gracieusement don au curé et à ses successeurs dans la dite paroisse ; puis il l'assura de sa haute protection. Il protesta à son tour que, par l'acte qu'il venait d'accomplir, il n'entendait préjudicier en rien aux droits et prérogatives de l'évêque de Genève, son voisin, ni à ceux du duc de Savoie, ni déroger aux

<sup>1</sup> REBORD, *Les visites pastorales du diocèse de Genève-Annecy, 1411-1920*, Annecy 1922, t. 2, pp. 549-550. — GONTHIER, *Journal de saint François de Sales durant son épiscopat*, dans *Oeuvres historiques*, t. 1, Thonon 1901, p. 422. — A. CHAPERON, *Monographie de St-Gingolph*, Annecy 1913, p. 111.

<sup>2</sup> GONTHIER, *op. cit.*, t. 1, pp. 422-424.

droits de qui que ce fût ; mais uniquement d'avoir voulu sauvegarder les priviléges et coutumes de ses prédécesseurs et les droits de l'évêché qu'il avait fait serment de maintenir quand il fut sacré<sup>1</sup>. »

On n'a conservé aucune lettre de l'un à l'autre des deux prélates. On sait pourtant que l'évêque de Genève tenait en particulière estime son voisin du Valais. Il lui fit présent, en 1610, d'un exemplaire de l'*Introduction à la vie dévote* (Lyon, 1609), orné d'une dédicace autographe, que M. Léon de Riedmatten conserve encore dans sa bibliothèque à Versailles<sup>2</sup>. De son côté, Adrien de Riedmatten avait également eu une petite attention à l'égard de son collègue. Il lui avait envoyé, en 1607, une parcelle de la cloche de saint Théodule à l'intention, semble-t-il, de la nouvelle église de Flumet. Le saint, transmettant la parcelle, écrivait aux syndics : « Je vous envoie le sainct métail que Monseigneur l'Evesque de Sion vous a libéralement departi a mon intercession. Receves-le avec honneur et reverence, et priés Dieu pour celuy qui vous le donne et pour moy qui l'ay impetré<sup>3</sup>. »

A la mort d'Adrien II (1613), il lui rendit un beau témoignage ; saint François de Sales écrivit en effet, peu après le 22 février 1614, à son successeur Hildebrand Jost, évêque élu : « C'est avec une très profonde et particulière tristesse que mon âme a été saisie et affligée à la mort de Mgr Adrien, non seulement à cause de l'honneur que je portais à un tel prélat et de la bienveillance dont il m'honorait en retour, mais principalement à cause de la perte prématurée que vient de faire, d'un si excellent Prince et Pasteur, la célèbre église de Sion et tout le pays du Valais, en un temps si fâcheux ; car, selon nous, en fait de zèle et d'habileté pour défendre la religion des ancêtres et pour propager la foi catholique, l'évêque défunt n'avait pas son pareil<sup>4</sup>. »

(à suivre.)

<sup>1</sup> GRENAT, *op. cit.*, pp. 162-163.

<sup>2</sup> *Œuvres complètes*, t. 15, 1908, p. 342, note 1. — Grâce à l'obligeance de M. Louis de Riedmatten, à Sion, frère du propriétaire, nous avons pu obtenir des photographies de la page de titre et de la dédicace. La page de titre porte la marque de possesseur manuscrite suivante : *Adrianus Ep[iscopu]s Sedunensis MDCX<sup>o</sup> / Illust[ri]ssi mi ac / R[everendissi]mi Authoris / ex dono depositu[m] / habet.*

La dédicace est ainsi libellée : + *Illustrissimo et R[everendissi]mo In Christo / P[atri] et Domino, D[omino] Adriano / Sedunensium Pontifici / et Principi, Libel- / lum / hunc Author sua erga / eum observantie pignus, / Dono dedit.*

<sup>3</sup> *Œuvres complètes*, t. 13, p. 277.

<sup>4</sup> *Ibid.*, t. 16, pp. 158-159.